

nous déclarons, sans balancer, que ce pis-aller d'élection par trop miséricordieuse ne saurait être à notre usage dans une circonstance où les poètes ont été invités à célébrer un événement national. Le prix ne peut alors s'adjuger qu'à des œuvres que quelque perfection soutenue, quelque valeur monumentale rendraient dignes de l'attention du pays.

Nous avons donc le regret de ne pouvoir donner à aucun des concurrents la médaille d'or annoncée par l'Académie.

Mais les trois compositions appréciées sous les n^{os} 17, 8 et 16 nous ont paru appeler une distinction en rapport avec les louables qualités qui devaient leur être reconnues. Ces trois tributs envoyés à notre concours ont trop approché du but pour qu'il n'y ait point justice à leur accorder une manifestation académique qui approche aussi du prix. La Compagnie a arrêté que des médailles d'argent, de la valeur de deux cents francs, pourraient être retirées par leurs auteurs s'il leur convenait de se faire connaître. Fidèle à l'engagement qu'elle a pris, elle ne se tient pas, quant à présent, pour autorisée à déplier les bulletins cachetés dans lesquels les trois concurrents dont ils s'agit ont écrit leurs noms.

L'Académie espère, d'ailleurs, que les poètes auxquels elle décerne son suffrage consentiront à tenir compte de ses observations et de ses conseils, avant de soumettre, plus tard, leur œuvre au jugement du public. Et elle se félicite que, si la couronne unique n'a pas pu être remportée, au moins il ait fallu multiplier d'honorables distinctions en faveur d'hommes de talent accourus à l'envi parmi nous pour parer des accents de la poésie l'expression d'un sentiment national.

En regrettant que le concours n'ait pas donné tout à fait le chant poétique que nous désirions, il nous est difficile de ne pas porter un œil de regret aussi sur notre littérature et de ne pas remarquer combien sont rares les couronnes